

Convocation du 19/09/23

Date de publication : 03/10/23

Conseillers en exercice : 43

Présents : 34

Quorum : 22

N° 21-260923

**OBJET :**

**FINANCES, BUDGET, ECONOMIE, EMPLOI**

Etalement des frais d'émissions de l'emprunt obligataire 2023.

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

**L'An deux mille vingt-trois, et le mardi vingt-six septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.**

**PRESENTS :** Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie, Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoint, Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMANN Monique, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur MIROUX William, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame METCHE-BARTHELEMY Mathilde, Monsieur ZANARINI Marc **formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES :** Monsieur AGOSTINI Pascal (donne pouvoir à Madame MOISEHIRMANN Monique), Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Madame MORFIN Geneviève), Monsieur LEVISSE André (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain), Madame HARKANE Stéphanie (donne pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur AMY Philippe), Monsieur CHAMLA Franck-Clément (donne pouvoir à Madame ROUX Magali), Monsieur LATZ Alexandre (donne pouvoir à Monsieur SALONE Arthur), Madame MELIN Joëlle (donne pouvoir à Madame BOUGEAREL Michèle), Madame BOISSON Valérie (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine)

**M. Zarick KOURICHI a été élu Secrétaire.**

Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire, rapporte :

Les frais de commissions dus dans le cadre de la souscription d'un emprunt obligataire constituent une charge de fonctionnement au compte 627 « services bancaires et assimilés ».

Ces frais peuvent être soit maintenus en charges de fonctionnement pour la totalité de l'exercice où ils sont exposés, soit, sur décision de l'assemblée délibérante, répartis sur plusieurs exercices. Dans ce cas, leur durée de répartition est inférieure ou égale à la durée de l'emprunt.

L'opération comptable consiste à transférer le montant total de la charge au compte d'investissement 4816 « frais d'émission des emprunts » par crédit du compte 791 « transferts de charges de fonctionnement » puis

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20230926-260923\_21-DE  
Reçu le 03/10/2023  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
03/10/2023

.../...  


**Délibération n° 21-260923 du Conseil Municipal du 26 Septembre 2023 (suite) :**

à amortir, chaque année, une part de la charge au compte 68126 « dotations aux amortissements des frais d'émission des emprunts » (avec inscription concomitante au compte 4816).

En 2023, la souscription d'un emprunt obligataire de 5 M€ sur 20 ans auprès de l'investisseur Rivage Investment a généré des frais de courtages auprès de la société T.P. I.C.A.P. à hauteur de 60 000 €.

Cette délibération propose d'étaler cette charge sur 10 ans, soit un amortissement annuel de 6 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT les termes et conditions de l'émission obligataire acceptés le 5 juillet 2023,

VU l'examen en Commission Municipale,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE 1 :** d'AUTORISER l'étalement sur 10 ans à compter de l'exercice 2023, des frais d'émission de l'emprunt obligataire souscrit en 2023, pour un montant de 60 000 € ;

**ARTICLE 2 :** de PREVOIR au Budget Supplémentaires 2023 et aux budgets primitifs des exercices suivants, les crédits nécessaires à la passation des écritures d'ordre en ce qui concerne l'amortissement de la charge.

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**ABSTENTION(S) : Madame BOUGEAREL Michèle mandataire de Madame MELIN Joëlle,  
Madame BOUGEAREL Michèle**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20230926-260923\_21-DE  
Reçu le 03/10/2023  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
03/10/2023



.../...